

Commune
N° de contrat
Date

MONTRIOND
25001
18/12/24

74188

Nombre de carreaux : 15
Nombre de poteaux : 3

PLAN DE FINANCEMENT
PROGRAMME 2024
OPERATION : ROUTE DE LA DRANSE

Voire interlocuteur technique : Eric SELLECCHIA
Voire interlocuteur administratif : Marie-José LOF



Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 074-217401884-20250312-D252934-DE

N° de la demande d'intervention	Operation :	ROUTE DE LA DRANSE
Sous-opération	Nature	Montant HT de la dépense
		TVA
		Montant TTC de la dépense

REPARTITION DU FINANCEMENT							
Participation du Syane			Participation de la commune				
Taux de participation	Participation sur montant HT	TVA à charge du Syane	Total Syane	Taux de participation	Participation sur montant HT commune	TVA à charge de la commune	Total commune
100%	6 841,47 €	1 368,29 €	8 209,76 €	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €
100%	120 087,94 €	24 017,59 €	144 105,53 €	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €
100%	23 061,77 €	4 612,35 €	27 674,12 €	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	149 991,18 €	29 998,23 €	179 989,41 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €

Code programme	N° de la demande d'intervention	Nature	Montant HT de la dépense	TVA	Montant TTC de la dépense	Taux de participation	Participation sur montant HT	TVA à charge du Syane	Total Syane	Taux de participation	Participation sur montant HT commune	TVA à charge de la commune	Total commune
MRRD	24104	00	Mise en souterrain dépose réseau - Commune rurale - FACE	6 841,47 €	1 368,29 €	100%	6 841,47 €	1 368,29 €	8 209,76 €	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €
MRRP	24104	01	Mise en souterrain pose réseau - Commune rurale - FACE	120 087,94 €	24 017,59 €	100%	120 087,94 €	24 017,59 €	144 105,53 €	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €
MRR	24104	02	Mise en souterrain branchements - Commune rurale - FACE	23 061,77 €	4 612,35 €	100%	23 061,77 €	4 612,35 €	27 674,12 €	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €
			Sous-total	149 991,18 €	29 998,23 €		149 991,18 €	29 998,23 €	179 989,41 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €

Eclairage public													
Code programme	N° de la demande d'intervention	Nature	Montant HT de la dépense	TVA	Montant TTC de la dépense	Taux de participation	Participation sur montant HT	TVA à charge du Syane	Total Syane	Taux de participation	Participation sur montant HT commune	TVA à charge de la commune	Total commune
EPI	24104	03	Eclairage Public coordonné avec enfouissement BT	97 209,47 €	19 441,89 €	Plafond	19 080,00 €	19 130,82 €	38 210,82 €	Plafond	78 129,47 €	311,07 €	78 440,54 €
			Sous-total	97 209,47 €	19 441,89 €		19 080,00 €	19 130,82 €	38 210,82 €		78 129,47 €	311,07 €	78 440,54 €

Réseaux de Télécommunications													
Code programme	N° de la demande d'intervention	Nature	Montant HT de la dépense	TVA	Montant TTC de la dépense	Taux de participation	Participation sur montant HT	TVA à charge du Syane	Total Syane	Taux de participation	Participation sur montant HT commune	TVA à charge de la commune	Total commune
OR	24104	04	Rétablissement réseau Télécommunication (Génie Civil)	64 451,20 €	12 890,24 €	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100%	64 451,20 €	12 890,24 €	77 341,44 €
			Sous-total	64 451,20 €	12 890,24 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €		64 451,20 €	12 890,24 €	77 341,44 €

TOTAL	311 651,86 €	62 330,36 €	373 982,21 €	169 071,18 €	49 129,05 €	218 200,23 €	142 580,67 €	13 201,31 €	155 781,98 €
-------	--------------	-------------	--------------	--------------	-------------	--------------	--------------	-------------	--------------

Taux de contribution au budget de fonctionnement à la charge de la commune : 3 % du montant total TTC (hors Génie Civil pour Fibre Optique - Collecte) 11 219,46 €

La contribution au budget de fonctionnement du Syane sera l'objet d'un règlement séparé sous forme de fonds propres.
conformément aux instructions et règles de la comptabilité publique. Ce recouvrement sera effectué après la réception de la première facture de travaux.

La participation de la commune sur les travaux et honoraires divers fera l'objet d'un recouvrement sous forme de fonds propres:

- 80 % de la quote-part, soit 124 625,58 euros, seront appelés à réception de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte définitif de l'opération.
- 80 % de la contribution au budget de fonctionnement, soit 8 975,57 euros, seront appelés à réception de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte définitif de l'opération.

